DLP 14-12-83278419

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE " PAYS DE LA LOIRE "
10, Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX -Tél (41) 36 . 16 . 55



Grandes cultures

EDITION DE LA STATION " PAYS DE LA LOIRE "
Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée

Tarif annuel : 95,00 F

BULLETIN N° 58 DU 12 DECEMBRE 1983 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

/CEREALES/

ORGE D'HIVER ET BLE D'HIVER

/JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE/

- Tous départements -

/Situation/

* Végétation - On observe toujours des difficultés à la levée et la croissance des céréales reste lente.

* Activité des pucerons

Le refroidissement que nous venons de subir a bloqué l'évolution des pucerons.

PRECONISATIONS

Dans l'ensemble, la période de risque est provisoirement terminée et les interventions insecticides sont actuellement inutiles.

a) Parcelles levées avant le 1er Novembre

Il est désormais trop tard pour intervenir.

En effet :

- soit le traitement a déjà été réalisé et les pucerons ont disparu.
- soit il n'y a pas eu d'intervention et les pucerons sont toujours présents et ont déjà inoculé la maladie.

b) Parcelles levées entre le 1er Novembre et 15 Novembre

- mêmes observations et mêmes conséquences que précédemment. Traitement inutile.

c) Parcelles levées depuis le 15 Novembre

- intervention inutile en raison de l'absence de pucerons.

Le réseau d'observation J.N.O. automne-hiver poursuit ses notations. La Station d'Avertissements Agricoles informera en temps utile les agriculteurs de tout éventuel nouveau risque.

.../...



ublication Périodique Inscription à la CPPAP n° 1610 AD. - Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur Gérant : C. Bain.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Service de la Protection des Végétaux

Circonscription des Pays de la Loire

10 rue Le Nôtre - 49044 ANGERS

DIRECTION

BAIN C. — Chef de la Circonscription

GEOFFRION R. — Adjoint

I.N.R.A. → LABORATOIRE - G.R.I.S.P.

DIVISION AVERTISSEMENTS AGRICOLES ET DEVELOPPEMENT

GRIVAULT G. — Chef de Division

BOUREAU M. — Vigne - Arbo

OSTERMANN J. — Grandes Cultures

GRILL D. — Cultures Légumières (en poste à Nantes)

BOYER M. — Secrétariat

DIVISION SURVEILLANCE ET PROTECTION PHYTOSANITAIRE

PINCONNET D. — Chef de Division

GIRAULT J.J. — Pépinières

X — Luttes obligatoires et collectives

MEZIERE P. — Secrétariat

LABORATOIRE - G.R.I.S.P.

CHAUVEAU J.F. — Chef de Laboratoire

MATER J. — Problèmes flétrissement pomme de terre

AUDUSSEAU C. — Problèmes feu bactérien

X — Analyses mycologiques et entomologiques

RENAULT N. — Secrétariat (Mi-temps)

AFFAIRES GENERALES

Mme GOUJON P.

ADMINISTRATION-SECRETARIAT TEL-COURRIER

Mme EON L. — Mme BOYER M.

Mlle PIARD J. — Mlle MEZIERE P.

ATELIER-ENTRETIEN

FUTOL P.

Mme COCHET (Mi-temps)

ANTENNES DEPARTEMENTALES

Maine-et-Loire, 10 rue Le Nôtre, 49044 ANGERS

PITON J. — Chef d'Antenne

AUDUSSEAU Y.

DEHORTER G.

HUBERDEAU D.

Mme EON L. (Mi-temps)

Loire-Atlantique, 12 rue Menou, B.P. 1042, 44035 NANTES

MAHIEU N. — Chef d'Antenne

CALDUMBIDE C.

GRILL D.

PETILLAT M.

PROVOST A. — Mme BERNARD

Vendée, 14 Place de la Vendée, 85020 LA ROCHE S/YON

GADAIS M. — Chef d'Antenne

AUGUSTE R.

Mme LE CAM (Mi-temps)

Sarthe, Mayenne, 38 Avenue de la Préfecture, 72017 LE MANS

PINARD M. — Chef d'Antenne

DUVIC P.

Mlle MADEC (Mi-temps)

AVIS D'ABONNEMENT - ANNEE 1984

AUX TARIFS SUIVANTS :

- Edition **"Vigne et Arbres Fruitiers"**
  - *1 abonnement* **115,00**
- Edition **"Grandes Cultures"**
  - *1 abonnement* **95,00**
- A la fois à l'Edition **"Vigne et Arbres Fruitiers" et Grandes Cultures"**
  - *1 abonnement* **185,00**
- Abonnement **Collectif :**
  - *pour un nombre d'exemplaires supérieur à 10, il est possible de bénéficier d'un tarif réduit. Dans ce cas, prendre contact avec le Service de la Protection des Végétaux.*

Mode de paiement :

Le règlement des Avertissements Agricoles doit s'effectuer UNIQUEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE OU CHEQUE POSTAL *(C.C.P. NANTES 8603 34 E) et libellé à l'ordre de* REGISSEUR DES RECETTES S.P.V.

EVITER LES VIREMENT BANCAIRES ET LES MANDATS *de façon que votre abonnement soit enregistré le plus rapidement possible.*

L'envoi des bulletins ne se fera qu'une fois la facture acquitée.

IMPORTANT

Pour éviter un mauvais acheminement de votre abonnement ADRESSER IMPERATIVEMENT LE CHEQUE BANCAIRE OU LES TROIS VOLETS DU CHEQUE POSTAL AINSI QUE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS CI-DESSOUS A :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Station d'Avertissements Agricoles
10, rue le Nôtre
49044 ANGERS CEDEX

(Tél. (41) 36.16.55

TALON A DECOUPER ET A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE REGLEMENT

Je suis intéressé par : (1)

Vigne ☐ *Arbres fruitiers* ☐ *Céréales* ☐ *Colza* ☐ *Tournesol* ☐ *Maïs* ☐

Mr. - Mme - NOM .... *Prénom* ....

Adresse complète et lisible à laquelle les bulletins doivent être adressés :

Rue .... *N°* .... *Commune* ....

Code Postal ☐☐☐☐☐ *Bureau distributeur* ....

☐ *je m'abonne ou* ☐ *je me réabonne à l'édition :* "Vigne et arbres fruitiers"

Nombre d'exemplaires : ....

☐ *je m'abonne ou* ☐ *je me réabonne à l'édition :* "Grandes cultures"

Nombre d'exemplaires : ....

Je joins mon règlement d'un montant de .... effectué par chèque postal-chèque bancaire.

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.

68

Un nouvel organigramme de la Circonscription "Pays de la Loire", que nous vous communiquons ci-contre, a été établi par suite de la réorganisation intervenue récemment au sein du Service de la Protection des Végétaux.

Les changements portent sur deux points essentiels :

+ les Antennes Départementales deviennent l'élément dynamique de l'exécution de l'ensemble des missions du Service au plan local, et constituent désormais les correspondants privilégiés des agriculteurs.

+ les "divisions", qui remplacent les anciennes "sections", regroupent les missions ayant une complémentarité. C'est ainsi que "Avertissements Agricoles" et "Expérimentation" sont désormais rassemblés en une seule division "Avertissements Agricoles et Développement".

Cette réorganisation a pour objectifs d'accroître l'efficacité du S.P.V., d'une part en favorisant la prise de responsabilité et la spécialisation technique de tous ses agents, d'autre part, en assurant une meilleure coordination des différentes missions menées au plan régional.

Elle devra obligatoirement se traduire, et c'est notre souhait le plus cher, par un rapprochement de notre Service auprès des agriculteurs, et une présence accrue de nos agents sur le terrain.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire, 10 rue Le Nôtre, 49044 ANGERS CEDEX - N° C.P.P.1610 AD - Le Directeur Gérant C. BAIN.